

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Réf: 646f06

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Les ministres européens de la Justice et de l'Intérieur réunis à Moscou pour améliorer la coopération européenne en matière de justice pénale

Strasbourg, 31.10.2006 – Les ministres de la Justice et de l'Intérieur des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe se réuniront les 9 et 10 novembre prochain à Moscou pour examiner le fonctionnement des instruments du Conseil de l'Europe sur la coopération européenne en matière de justice pénale, renforcer leur mise en œuvre et en moderniser certains le cas échéant.

Le Président russe Vladimir Poutine et la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, Maud de Boer-Buquicchio, ouvriront la conférence jeudi 9 novembre à 9h30 (la réunion sera ouverte à la presse jusqu'à 10h15).

La modernisation des mécanismes européens d'extradition et d'entraide judiciaire, l'amélioration du règlement des litiges relatifs à l'interprétation ou à l'application des conventions, la coopération européenne et les mécanismes de suivi et de contrôle du fonctionnement des conventions pénales seront à l'ordre du jour des discussions. Ces quatre séances seront présidées respectivement par Vladimir Ustinov, ministre russe de la Justice, Kirsti Rissanen, Secrétaire d'Etat au ministère finlandais de la Justice, Brigitte Zypries, ministre allemande de la Justice et Juan Fernando Lopez Aguilar, ministre espagnol de la Justice.

Depuis plus de cinquante ans, le Conseil de l'Europe a adopté une trentaine de traités dans le domaine pénal. Ils constituent une base juridique en Europe et au-delà. Les nouvelles formes de crime, comme la criminalité organisée, la corruption, le terrorisme, la cybercriminalité, le blanchiment d'argent ou la traite des êtres humains, exigent une coopération internationale renforcée et la modernisation de certains aspects de l'arsenal juridique de l'Organisation.

Une **conférence de presse** aura lieu **vendredi 10 novembre à 11h30** (Marriott Grand Hôtel, 26/1 Tverskaïa).

Les journalistes sont invités à s'accréditer auprès du ministère russe de la Justice jusqu'au 8 novembre : tél. +7 495 955 59 53/54, courriel : pr@minjust.ru.

Pour plus d'informations sur la conférence, voir www.coe.int/minint/fr.

Contact presse :

Estelle Steiner, Attachée de presse, Conseil de l'Europe

Tél. +33 (0)3 88 41 33 35, mobile +33 (0)6 08 46 01 57, estelle.steiner@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.